



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR

# Communiqué de presse

Le 24 juin 2024, à Bourges

## Le 15 : la première porte d'entrée des urgences

À partir du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024, **l'accès aux urgences du Centre Hospitalier Jacques Coeur évolue : il sera régulé par le 15 afin que les patients soient orientés vers le parcours de soins le plus adapté.** Cette mesure est mise en place dans le cadre des travaux d'ampleur menés aux urgences, et ce dans l'objectif de continuer d'accueillir la population dans les conditions les plus optimales. Pour les patients dont la situation ne relèvera pas des urgences, une alternative adaptée sera toujours proposée.



*La première phase des travaux aux urgences a débuté en mai dernier.*

Contact presse : Pierre-Yves HALIN, chargé des relations publiques - 02 48 48 47 16 - pierre-yves.halin@ch-bourges.fr  
Centre Hospitalier de Bourges - 145 Avenue François Mitterrand - CS 30010 - 18020 Bourges Cedex  
www.ch-bourges.fr |   @chjacquescoeur

## Une réponse adaptée à toutes les situations

En tant que pièce maîtresse qui structure notre système de santé, qu'il y ait régulation de l'accès aux urgences ou non, le 15 reste toujours la première porte d'entrée des urgences. Considéré comme un acte médical, l'appel au 15 permet aux patients de savoir si leur situation relève ou non des urgences. Ainsi, **le 15 apporte une réponse adaptée à toutes les situations (qu'elles soient urgentes ou non)**, puisque les patients qui n'ont pas besoin de soins aux urgences se voient toujours proposer une solution conforme à leur état de santé (ex : conseils médicaux, créneaux de consultations non-programmées).

**Le lundi 1<sup>er</sup> juillet, le rôle de première porte des urgences assuré par le 15 sera renforcé au Centre Hospitalier Jacques Coeur. Ainsi, à partir de cette date, pour accéder aux urgences du Centre Hospitalier Jacques Coeur, les patients devront appeler le 15.**

Cette mesure est mise en place dans le cadre des travaux d'ampleur menés aux urgences du Centre Hospitalier Jacques Coeur au moins jusqu'en 2026. Ces travaux étant réalisés en site occupé (les urgences sont ouvertes 24h/24 et 7j/7), le service est confronté à une réduction de la surface exploitable pour les patients accueillis. La régulation de l'accès aux urgences sera donc installée afin de continuer à accueillir au mieux les patients qui nécessitent des soins aux urgences.



*Le plateau béton des anciens locaux de l'Unité d'Hospitalisation de Très Courte Durée (UHTCD), situés au coeur des urgences, a été entièrement mis à nu.*

## Pour une prise en charge au bon endroit, au bon moment

Si la régulation de l'accès aux urgences du Centre Hospitalier Jacques Coeur est une première, **cette action s'inscrit dans une tendance nationale initiée par le rapport de la Mission Flash menée en 2022 par François Braun** (alors Président de SAMU-Urgences de France). Dans le rapport<sup>1</sup> de cette dernière, où 41 recommandations pour préserver les soins urgents et non-programmés ont été formulées, l'une d'entre elles, la 23<sup>ème</sup>, conseillait de réguler les admissions en service d'urgence.



L'objectif d'une telle mesure était en premier lieu de permettre aux patients d'être pris en charge dans le parcours de soins le plus adapté à leur état de santé, puisque selon la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), 20 à 30% de l'activité des urgences est liée à une pathologie non-urgente qui requiert une consultation en cabinet de ville ou une consultation de médecine générale. De plus, la volonté était de recentrer l'activité des urgences sur les soins urgents, et ce faisant, d'améliorer les conditions de travail des professionnels à travers, notamment, une réduction de leur activité concernant les soins non-urgents et ne relevant pas initialement de leurs missions.

**À ce sujet, rappelons qu'en 1994, date d'ouverture des urgences du CH Jacques Coeur, 14 600 personnes ont été accueillies. En 2023, ce sont 36 308 personnes qui ont été prises en soin, soit une augmentation de 149% du nombre de personnes reçues ! Or, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2024, environ une entrée sur quatre aux urgences a conduit à une hospitalisation.**

A ce jour, des dizaines d'établissements ont donc mis en place ce système de régulation d'accès aux urgences, de manière temporaire ou définitive, que ce soit en région Centre-Val de Loire (CHU d'Orléans, CHRU de Tours, CH de Châteauroux, CH d'Issoudun, CH de Gien) et au-delà (CHU de Bordeaux, CHU de Grenoble, CHU de Saint-Etienne, CHU de Dijon, CH de Laval, CH de Millau, CH de Pau, les urgences de Vendée, de Savoie, de la Manche, ...).

<sup>1</sup> [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_du\\_docteur\\_braun\\_-\\_mission\\_flash\\_sur\\_les\\_urgences\\_et\\_soins\\_non\\_programmes.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_du_docteur_braun_-_mission_flash_sur_les_urgences_et_soins_non_programmes.pdf)

## En résumé

- A partir du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024, l'accès aux urgences du Centre Hospitalier Jacques Coeur évolue : il sera régulé par le 15 afin que les patients soient orientés vers le parcours de soins le plus adapté.

- Les urgences restent ouvertes 24h/24 et 7j/7. La seule évolution est que les patients doivent appeler le 15 avant de se déplacer aux urgences du Centre Hospitalier Jacques Coeur.

- Une réponse sera apportée à toutes les situations. Si un patient ne relève pas des urgences, des alternatives adaptées lui seront proposées, comme des conseils médicaux ou des créneaux de consultations non-programmées.

- Les avantages de la régulation de l'accès aux urgences :

- Les patients qui ne relèvent pas des urgences n'attendent plus plusieurs heures dans le service.
- Les professionnels des urgences prennent en soin plus rapidement les urgences.

- Si des patients se présentent spontanément aux urgences, ils seront invités à appeler le 15 avec leur téléphone portable ou grâce à un téléphone mis à disposition à l'entrée du service.